

COMMUNE D'UCCLE

CIMETIERE COMMUNAL DE VERREWINKEL (avenue de la Chênaie, 125)

DESAFFECTATIONS CAVEAUX, FOSSES ORDINAIRES, COLUMBARIUMS ET CONCESSIONS

Le Bourgmestre porte à la connaissance des personnes intéressées que les désaffectations suivantes auront lieu au 1^{er} avril 2020, si les concessions n'ont pas été prolongées avant cette date:

- 1) Caveaux privés de 1966, N°620 à 649;
- 2) Fosses ordinaires:
P18bis : F29
P12 : B6-F8 à 26, F28 à 35 / B7-F1 à 35 / B8-F1 à 16, F18 à 23
P14 : B2-F28 et 33 / B10-F18 / B14-F33
- 3) Columbariums FO: 30, 31, 32, 38, 40, 52, 79, 95, 125, 180, 184, 186 à 188, 190, 192 à 196, 201, 204 à 207, 210, 212, 213, P7
- 4) Columbariums 15 ans: 44, 130, 133, 138, 250, 290, 292, 294, 295, 298, 299, 304, 305, 317, G20, G22, G24, H1, H6 à H10, H12 à H14, H16
- 5) Concessions de 15 ans: N°6999 à 7006, 7008 à 7011, 7013 à 7040, 7042 à 7058, 7060 à 7064
- 6) Concessions de 30 ans: N°1264 à 1266, 1268 à 1270, 1272 à 1275, 1277, 1279 à 1294
- 7) Concessions de 40 ans: N°813 à 829, 831 à 834, 836 à 842, 844 à 845, 847, 849 à 855, 857 à 868, 870
- 8) Concessions de 50 ans: N°205 à 206, 208 à 215, 217 à 221, 223 à 232, 234 à 248, 250 à 277
- 9) Concessions de 60 ans: N°431, 433 à 457, 459 à 493, 495 à 501

Les familles ont un délai de cinq mois à dater du 31 octobre 2019 soit pour prolonger les concessions, soit pour l'enlèvement des signes de sépulture, pierres sépulcrales ou autres objets qui se trouveraient sur les tombes non prolongées. Elles demanderont à cet effet l'autorisation à l'inspecteur du cimetière.

Dès le 1^{er} avril 2020, l'administration pourra procéder d'office à leur enlèvement et reprendre possession du terrain.

Des renseignements complémentaires relatifs aux prolongations éventuelles peuvent être obtenus à la maison communale (service des Inhumations), accessible au public les jours ouvrables de 8h30 à 15h, sauf le samedi, ou en téléphonant au numéro 02/348.67.67 ou au 02/348.67.46.



Le Bourgmestre,

(s) Boris DILLIES